



Genève, le 1^{er} avril 2026

Le Conseil d'Etat

248-2026

Département fédéral de la défense, de
la protection de la population et des
sports (DDPS)
Monsieur Martin Pfister
Conseiller fédéral
Palais fédéral Est
3003 Berne

Concerne : adaptation de la forme juridique de RUAG MRO Holding SA

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre courrier annonçant l'ouverture d'une procédure de consultation portant sur la révision totale de la loi fédérale sur les entreprises d'armement de la Confédération (LEAC ; RS 934.21) afin de transformer RUAG MRO Holding SA en une société anonyme de droit public a retenu notre meilleure attention et nous vous remercions de l'opportunité qui nous est offerte de vous faire part de notre position sur ce sujet.

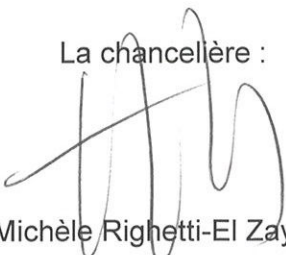
Notre Conseil soutient l'objectif fondamental de disposer d'une entreprise d'armement, sous influence directe et unique de la Confédération. Il s'agit d'un élément essentiel pour garantir, au profit de la défense nationale, un approvisionnement, une maintenance autonome et fiable des équipements militaires suisses.

Le choix retenu de la société anonyme de droit public, couplée avec un actionnariat unique de la Confédération, permet de répondre à cet objectif tout en bénéficiant d'une capacité d'innovation et d'adaptation au marché attachée à la dimension entrepreneuriale d'une telle société. Il est également à même de garantir le respect de choix stratégiques dans ce domaine.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

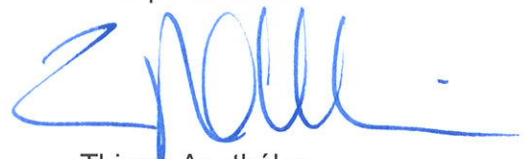
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Thierry Apothéloz